

SECTION V

FORMATION – SUPERVISEUR ENSEIGNANT

Sous-section 5

Formation de superviseur enseignant (associé)

Sous-section 5 Formation de superviseur enseignant (associé)**E : TROISIÈME ÉTAPE : ENTREVUE EN PERSONNE****1. Description du processus de la troisième étape****2. Indicateurs de compétences en matière pastorale****3. Formulaire de rapport de la troisième étape : *Veillez écrire en lettres moulées, sauf lorsqu'il s'agit des signatures.***

Sous-section 5 Formation de superviseur enseignant (associé)**E : TROISIÈME ÉTAPE : ENTREVUE EN PERSONNE****1. Description du processus de la troisième étape**

a) À l'heure convenue mutuellement, le candidat rencontre l'équipe d'examen. Tout d'abord, il signe la déclaration figurant dans le formulaire de rapport, certifiant qu'il ne fait l'objet d'aucune enquête ni de procédure d'appel pour cause d'une présumée violation du code d'éthique et de conduite professionnelle.

b) L'entrevue dure environ une heure. Le but en est de déterminer si le candidat démontre, au cours de cette entrevue, les compétences en matière pastorale qui correspondent, dans une certaine mesure, aux critères de certification demandée. Les quatre compétences sont les suivantes :

- i. intégration personnelle et professionnelle
- ii. congruence
- iii. prise de conscience
- iv. collégialité professionnelle

c) À la fin de cette entrevue, le candidat quitte la salle et l'équipe d'examen remplit le formulaire de rapport de la troisième étape, déterminant si elle agrée (sous réserve de l'approbation du Comité de certification et de la Commission des normes de formation) la demande de certification du candidat.

d) Si l'équipe d'examen agrée la demande du candidat, elle formule des recommandations par écrit.

e) Le candidat est invité à retourner dans la salle. L'équipe d'examen lui fait part de sa décision ainsi que du contenu du formulaire de rapport concernant l'entrevue. On lui remet tous ses documents ainsi qu'une copie du formulaire de rapport de la troisième étape.

f) À la discrétion de l'équipe d'examen, le candidat peut être invité à se présenter pour une autre entrevue dans les huit semaines qui suivent. Le cas échéant, l'équipe d'examen discute de cette réunion avec le candidat. Veuillez noter qu'une troisième entrevue n'est pas prévue.

g) Si la demande du candidat est rejetée ou si celui-ci est désemparé, l'équipe d'examen lui offre un soutien pastoral approprié ou prend les dispositions nécessaires, si le candidat le désire.

h) Le président de l'équipe d'examen transmet (de préférence par télécopieur) une copie du formulaire de rapport de la troisième étape au président du Comité de certification dans les 24 heures qui suivent l'entrevue.

i) La décision de l'équipe d'examen est soumise à la ratification, dans l'ordre, du Comité de certification, de la Commission des normes de formation et du Conseil de l'ACPEP/CAPPE.

SECTION V

FORMATION – SUPERVISEUR ENSEIGNANT

Sous-section 5

Formation de superviseur enseignant (associé)

2. Indicateurs de compétences en matière pastorale

Comme l'efficacité du ministère dépend en partie de la réponse subjective de ceux qui le reçoivent, lui donnent un mandat et le financent, les indicateurs de compétences sont nécessairement mesurés en partie par cette réponse subjective. On ne recherche pas l'intégration, la congruence, la prise de conscience et la collégialité absolues, mais plutôt un degré adéquat de fonctionnement efficace et éthique.

Voici les indicateurs de compétence :

a) **Intégration personnelle et professionnelle** : la capacité de faire des liens significatifs entre :

- i. son cheminement personnel
- ii. les sciences psychosociales.
- iii. sa pratique de la foi ou de la théologie et son héritage religieux
- iv. sa pratique du ministère

b) **Congruence**:

- i. la cohérence entre les positions présentées dans des documents écrits et la présentation de soi sur le moment
- ii. cohérence entre l'affect et le contenu, sur le moment

c) **Conscience de soi** : la capacité de prendre conscience, sur le moment, de sa propre dynamique par rapport :

- i. au stress et à l'anxiété
- ii. à sa santé personnelle
- iii. à la transparence et à l'attitude défensive
- iv. à l'autorité et à l'initiative
- v. à la sécurité, à l'estime de soi et à la confiance

d) **Collégialité professionnelle** : la capacité d'établir des liens réciproques avec d'autres professionnels. Dans cette entrevue, cette capacité se manifeste par un équilibre dynamique entre les capacités suivantes :

- i. affirmer ses propres limites
- ii. accepter des commentaires ou des critiques en faisant preuve d'ouverture d'esprit
- iii. articuler son point de vue de façon non réactionnelle
- iv. exprimer ses sentiments profonds avec grâce
- v. assumer la responsabilité de ses réactions

SECTION V
Sous-section 5FORMATION – SUPERVISEUR ENSEIGNANT
Formation de superviseur enseignant (associé)

3. Formulaire de rapport de la troisième étape : *Veuillez écrire en lettres moulées, sauf lorsqu'il s'agit des signatures.*

Renseignements concernant le candidat

Nom : _____

Adresse : _____

Demande de certification : _____

J'atteste que je ne fais actuellement l'objet d'aucune enquête ni de procédure d'appel concernant une violation présumée du code d'éthique et de conduite professionnelle de l'ACPEP/CAPPE.

Signature du candidat _____

Renseignements concernant l'équipe d'examen

Président : _____

Certification : _____

Membre : _____

Certification: _____

Membre : _____

Certification : _____

Compte rendu de l'entrevue

Date de l'entrevue : _____

Lieu (*fournir l'adresse complète*) : _____

S'agit-il de la première ou de la seconde entrevue? _____

L'heure à laquelle l'entrevue a commencé : _____

L'heure à laquelle l'entrevue s'est terminée : _____

L'heure à laquelle le candidat a été rappelé dans la salle : _____

L'heure à laquelle la discussion sur la rétroaction s'est terminée : _____

Y a-t-il eu des pauses ou des interruptions au cours du processus d'entrevue? _____

Le cas échéant, donner des précisions : _____

A-t-on offert au candidat un soutien pastoral? Le cas échéant, donner des précisions :

SECTION V
Sous-section 5FORMATION – SUPERVISEUR ENSEIGNANT
Formation de superviseur enseignant (associé)

Candidat : _____

Résultat de l'entrevue: (ne cocher qu' un énoncé)_____
Les indicateurs de compétence ont été suffisamment démontrés; nous recommandons au Comité de certification d'accepter la demande de certification à titre de superviseur associé._____
**Les indicateurs de compétence n'ont pas été suffisamment démontrés;
Le candidat peut retourner dans huit semaines pour en discuter:**

Date, heure et lieu de la seconde entrevue, convenus entre l'équipe d'examen et le candidat : _____

Remarque : La possibilité d'une troisième entrevue n'est pas offerte._____
Les indicateurs de compétence n'ont pas été suffisamment démontrés; la demande de certification à titre de superviseur associé est rejetée.**Recommandations (formulées quelle que soit l'issue de la demande de certification) :**
(utiliser une autre feuille si nécessaire)

Veillez fournir les noms et Signatures

Président _____

Membre _____

Membre _____

Les membres de l'équipe d'examen m'ont renvoyé toutes les copies de mes documents écrits.

J'ai reçu mes évaluations et le rapport de recommandation préparés par mon équipe d'évaluation, et j'en ai pris connaissance. Je comprends que le Comité de certification et la Commission des normes de formation doivent ratifier la décision de l'équipe d'évaluation. Je comprends qu'une copie de ce rapport sera versée à mon dossier au Comité de certification tant que je serai membre de l'ACPEP/CAPPE, plus un an; il en sera de même de mon dossier au bureau national.

Je sais que je dispose de trois ans pour compléter la formation de superviseur associé et présenter une demande d'admission à la formation de superviseur enseignant; sinon, je devrai demander un maintien du statut de superviseur associé, ou renoncer au 'classement » de superviseur associé.

Candidat _____

Date à laquelle le président de l'équipe d'examen a télécopié ou transmis ce formulaire au président du Comité de certification.:
